



# Unification de la profession comptable canadienne

## LE PROGRAMME D'AGRÉMENT CPA AU CANADA

L'élaboration du programme d'agrément CPA propre au Canada constituera une priorité immédiate de l'organisation née de la fusion. En prenant les meilleurs éléments des programmes existants, nous créerons le programme d'agrément nécessaire pour former les professionnels comptables canadiens par excellence.

Le nouveau programme :

- sera au moins aussi rigoureux que tous nos programmes actuels — et reconnu comme tel;
- exigera que les candidats possèdent un diplôme universitaire de premier cycle et qu'ils aient suivi des cours spécifiques en administration et en comptabilité préalablement à l'admission au programme de formation professionnelle;
- comprendra un programme de formation professionnelle de deuxième cycle qui sera élaboré au niveau national et diffusé par les provinces ou les régions;
- s'achèvera par un examen de synthèse final de plusieurs jours;
- suscitera l'intérêt du plus vaste groupe possible de candidats potentiels, y compris les diplômés universitaires de domaines autres que l'administration, les immigrants et les professionnels en réorientation de carrière. Le programme sera attrayant pour quiconque souhaite rehausser ses compétences en affaires et en comptabilité ou en acquérir;
- plaira aux employeurs du fait qu'il permettra aux candidats d'acquérir des compétences en comptabilité et en affaires dans le cadre d'un programme professionnel efficient de grande qualité;
- respectera, voire dépassera toutes les normes de formation, d'évaluation et d'expérience pratique de l'International Federation of Accountants;
- respectera, voire dépassera les exigences des organismes comptables les plus importants à l'échelle mondiale, pour que la nouvelle profession puisse maintenir les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) existants et en conclure de nouveaux.

## Les compétences du CPA canadien débutant

Au moment de l'agrément, les nouveaux CPA canadiens devront démontrer qu'ils possèdent les compétences attendues des professionnels comptables par excellence. Plus précisément, ils devront faire la preuve qu'ils possèdent :

- **DES COMPÉTENCES TECHNIQUES** avancées en comptabilité générale et information financière, en comptabilité de management, en planification et contrôle, de même qu'en certification, en fiscalité, en finance et en gestion de la performance, y compris en gouvernance, stratégie et gestion des risques;
- **DES COMPÉTENCES HABILITANTES**, à savoir le professionnalisme, le comportement éthique, la communication orale et écrite, le leadership, la résolution de problèmes et la prise de décisions.

Pour les compétences particulières, les attentes seront définies dans la nouvelle Grille de compétences des CPA. Une grille de compétences est un document décrivant les connaissances, les compétences et les niveaux de maîtrise attendus des candidats et des membres. Les compétences techniques exigées selon le nouveau programme d'agrément CPA appartiendront à l'un des six domaines suivants, qui sont au cœur de la vision du nouveau CPA :

- comptabilité générale et information financière;
- comptabilité de management, planification et contrôle;
- certification;
- fiscalité;
- finance;
- gestion de la performance.

Même si ce sont les domaines «comptabilité générale» ainsi que «comptabilité de management, planification et contrôle» qui seront les éléments centraux du programme d'agrément CPA, les candidats devront démontrer leur compétence dans chacun des six domaines.

Le nouveau programme d'agrément CPA ne sera pas un simple regroupement des exigences des programmes existants : il en résulterait, en effet, un processus d'agrément trop complexe et peu attrayant. Le programme canadien visera plutôt à répondre aux besoins des entreprises, du secteur public et des cabinets, de sorte que tous les CPA possèdent la base solide de connaissances et de compétences nécessaire à la réussite d'un professionnel comptable, quel que soit le rôle ou le poste qui sera le leur. Il n'imposera pas à tous les CPA d'avoir acquis la formation nécessaire pour être auditeurs au moment de leur admission à la profession, mais il leur offrira cette possibilité.

## Éléments du programme d'agrément CPA propre au Canada

Le nouveau programme d'agrément CPA sera constitué des éléments suivants :

- des cours universitaires préalables pour l'admission au programme de formation professionnelle CPA;
- un programme de formation professionnelle CPA de deuxième cycle;
- des examens, dont un examen de synthèse final commun;
- une expérience pratique pertinente.

## PRÉALABLES UNIVERSITAIRES POUR L'ADMISSION AU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CPA

Pour être admis au nouveau programme de formation professionnelle CPA, les candidats devront posséder un diplôme universitaire de premier cycle. La profession de CPA fera également équipe avec des établissements universitaires canadiens pour offrir aux non-diplômés la possibilité d'obtenir un diplôme de premier cycle dans le cadre de leurs études universitaires préalables.

En plus de détenir un diplôme universitaire de premier cycle, tous les candidats devront avoir suivi des cours préalables spécifiques. Les candidats ou étudiants qui n'auront pas suivi les cours en question pendant leurs études de premier cycle (par exemple, les détenteurs d'un baccalauréat dans une discipline autre que l'administration (comptabilité)) devront les réussir avant de pouvoir s'inscrire au programme d'agrément CPA. Ensemble, les cours préalables et le diplôme de premier cycle devront représenter au moins 120 heures-crédits de formation. Les cours préalables seront offerts par les universités ou dans le cadre des programmes passerelles élaborés et diffusés par la profession. Les organisations comptables existantes ont élaboré des programmes visant à donner aux diplômés de toutes les disciplines la possibilité d'obtenir le titre qu'elles offrent, ou sont en train de le faire. Ces initiatives seront maintenues, sous réserve des adaptations nécessaires pour répondre aux exigences du nouveau programme d'agrément CPA.

## PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CPA

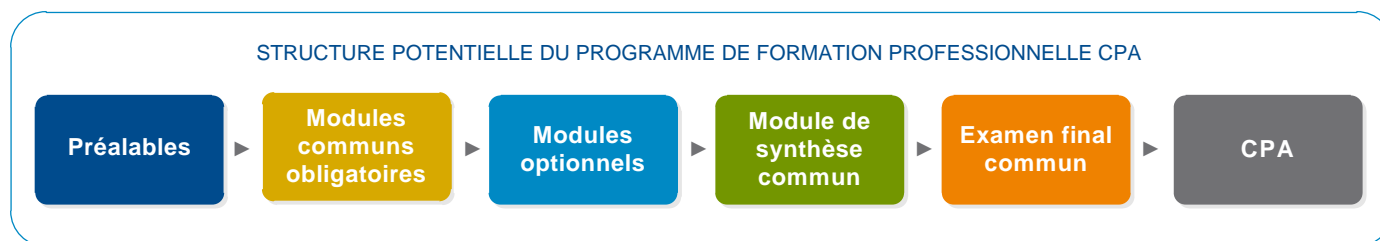
Le programme de formation professionnelle CPA consistera en une série de modules qui viseront principalement à accroître la capacité des candidats d'appliquer leurs connaissances professionnelles, les valeurs et attitudes professionnelles ainsi que les règles de déontologie en contexte de travail. Les modules comporteront aussi un volet axé sur l'acquisition de connaissances plus poussées que celles acquises dans le cadre des préalables universitaires. Les candidats occupant un emploi pertinent devront vraisemblablement consacrer deux ans à temps partiel au programme. Dans le cas où des liens existent déjà avec des universités, la possibilité que celles-ci offrent le programme sur la base d'un an à temps plein sera envisageable. Ces programmes universitaires viseront des résultats d'apprentissage essentiellement équivalents à ceux des programmes diffusés par la profession.

La structure et le contenu du programme canadien de formation professionnelle CPA seront élaborés au niveau national, tandis que sa diffusion sera du ressort des provinces ou des régions.

## ÉVALUATION

Le programme de formation professionnelle CPA comportera des examens individuels et des évaluations en équipe pendant toute sa durée, et il s'achèvera par un examen final commun au cours duquel les candidats auront à faire la preuve de la profondeur et de l'étendue des compétences acquises décrites dans la Grille de compétences des CPA. Tous les domaines de la Grille de compétences seront matière à examen.

Voici un exemple de la façon dont pourra se concrétiser le programme. Sa conception exacte sera confiée aux experts en formation de la nouvelle profession de CPA.



De structure modulaire, le programme doit néanmoins être vu comme visant l'acquisition continue d'un ensemble de connaissances et de compétences, échelonnée sur deux ans. Le passage d'un module à un autre permettra de changer de contexte ou de domaine d'intérêt, ainsi que d'établir des points de contrôle pour évaluer la progression du candidat. Chaque module se terminera par une évaluation.

À noter que le programme comportera des modules communs obligatoires et des modules optionnels. Les modules communs feront en sorte que tous les candidats acquièrent les compétences dites «incontournables» attendues d'un nouveau CPA et en fassent la démonstration. Ils couvriront les domaines comptabilité générale et information financière; comptabilité de management, planification et contrôle; ainsi que certains éléments de certification, de fiscalité, de finance et de gestion de la performance. Les modules optionnels permettront aux candidats de se concentrer sur des éléments supplémentaires dans deux des domaines suivants : certification, fiscalité, finance et gestion de la performance. Par exemple, un candidat désireux d'exercer en expertise comptable (comptabilité publique) au moment de son agrément acquerra, grâce aux modules communs, les compétences «incontournables» exigées de tous les CPA, puis enrichira les connaissances et compétences ainsi acquises en suivant les modules optionnels en certification et en fiscalité.

Le dernier module d'apprentissage du programme sera axé sur le leadership professionnel et sur l'application et l'intégration de toutes les compétences acquises jusqu'alors; il s'agira d'un module commun. Les candidats travailleront à des études de cas en petites équipes, mettant à contribution les diverses compétences acquises dans le cadre des modules précédents, communs et optionnels, et développant d'autres compétences professionnelles cruciales comme la gestion d'équipes et la communication en contexte professionnel. Pour ce module, les candidats seront évalués au moyen d'exposés oraux et de travaux en équipe.

Une fois réussis tous les modules requis, les candidats devront se soumettre à un examen final commun. Un programme préparatoire de courte durée sera offert par la profession. Les candidats devront faire la preuve qu'ils possèdent des compétences étendues dans les six domaines de compétence, mais aussi démontrer la profondeur de leurs compétences en comptabilité de management ou en comptabilité générale, ainsi que dans au moins un domaine optionnel. Les candidats qui voudront exercer l'expertise comptable devront démontrer qu'ils possèdent des compétences approfondies en comptabilité générale et en certification.

## EXPÉRIENCE PRATIQUE

En termes de durée et de densité, l'expérience pratique devra être suffisante pour permettre aux candidats de démontrer qu'ils ont acquis les connaissances, compétences, valeurs éthiques et attitudes professionnelles requises pour être admis dans la profession. La nouvelle profession de CPA envisage d'exiger trois ans d'expérience pratique, ce qui correspond à la durée du programme de formation professionnelle de deuxième cycle fortement axé sur l'application des compétences, plus un stage de 24 mois. Les candidats qui suivront le programme de formation professionnelle à temps partiel pendant leur stage pourront ainsi obtenir l'agrément à titre de CPA une fois réussi l'examen final commun. Cette exigence respecte les normes de l'IFAC pour les organismes comptables professionnels.

L'exigence proposée ci-dessus en matière d'expérience pratique s'appliquera uniquement à l'agrément ou l'admission au sein de la profession. Dans certaines provinces, les dispositions en matière d'expérience pratique en expertise comptable sont établies par une autorité de réglementation, et elles précisent le nombre de mois de stage requis et le nombre d'heures qui doivent être consacrées aux divers types de missions. Il est donc possible que le stage imposé soit plus long que ce qui est proposé ici pour l'agrément.

L'acquisition de l'expérience pratique admissible (en vue de l'agrément) reposera sur les principes suivants :

1. Les candidats doivent avoir la possibilité de développer comportement éthique et professionnalisme.
2. Les candidats doivent avoir des occasions de formation professionnelle concordant avec la Grille de compétences des CPA.
3. Les candidats doivent démontrer qu'ils ont acquis une formation professionnelle concordant avec la Grille de compétences des CPA.
4. Les candidats doivent bénéficier d'une supervision et d'un suivi appropriés.
5. L'acquisition de l'expérience pratique doit être encadrée par la profession.

Ces principes s'appliqueront différemment selon le milieu de travail et la structure du stage, compte tenu des besoins de la profession et des employeurs.

Deux modèles de stage sont proposés :

- le stage avec cheminement préapprouvé : stages offerts par des bureaux ou organisations suivant des cheminements de formation approuvés par la profession;
- le stage avec vérification de l'expérience : stages effectués sous la supervision ou le mentorat d'un CPA, travaillant ou non pour l'employeur du candidat.

Selon le modèle du stage avec cheminement préapprouvé, les bureaux ou organisations présenteront une demande d'approbation de cheminements déterminés, précisant comment les compétences requises seront acquises. La profession travaillera dès le départ en étroite collaboration avec l'organisation pour s'assurer que les cheminements sont appropriés. L'évaluation de l'expérience du candidat nécessitera par la suite beaucoup moins de travail. On s'attend à ce que ce modèle convienne à beaucoup de cabinets et d'organisations de grande taille.

Le modèle du stage avec vérification de l'expérience s'appuiera moins sur l'employeur et davantage sur le superviseur ou le mentor pour veiller à l'acquisition des compétences nécessaires par le candidat. Le candidat sera tenu de remplir des rapports de stage détaillés, lesquels seront attentivement examinés par la profession tout au long du stage. Ce modèle conviendra probablement à beaucoup de PME.

## PROGRAMME DISTINCT POUR LES PERSONNES ASPIRANT À UNE CARRIÈRE DE COMPTABLE SANS DÉTENIR LE TITRE DE CPA CANADIEN

Le nouveau programme d'agrément CPA est conçu pour former les professionnels comptables par excellence du Canada. Cependant, les personnes intéressées à la comptabilité ne deviendront pas toutes CPA. La profession de CPA offrira un programme distinct à ceux qui aspirent à faire carrière comme professionnel comptable sans devenir CPA. Ce programme sera assorti d'exigences appropriées en matière d'admission, de formation et d'évaluation, conçues pour répondre aux besoins du marché et aux objectifs de la profession. Des passerelles vers les volets pertinents du programme intégral d'agrément des CPA, comportant formation et examens, seront en outre élaborées.

## CALENDRIER DE TRANSITION

Selon un des principes de la fusion, l'organisme unifié adoptera à terme un titre unique et un nouveau programme d'agrément CPA. Une fois ce nouveau programme en place, plus personne ne sera admis dans les programmes existants.

Nous sommes d'avis qu'il faudra au moins 18 mois pour créer le nouveau programme d'agrément CPA. Cela signifie que, dans le meilleur des cas, le calendrier de transition s'échelonnnera comme suit :

- septembre 2013 : lancement du nouveau programme d'agrément CPA, qui accueillera tous les nouveaux candidats;
- automne 2015 : tenue du premier examen final des CPA.

Les modalités de transition pour les personnes inscrites à un programme existant devront être bien définies et communiquées clairement aux candidats et aux parties prenantes en temps opportun. L'importance du changement et l'incertitude causée par la fusion seront considérables, mais ces problèmes seront surmontables. La mise en œuvre de la transition sur une période aussi brève que possible causera moins de perturbations que si elle s'étire dans le temps. La réussite de la transition reposera sur la qualité des communications, l'équité et la transparence.

Notre but est de passer à l'examen final CPA sans avoir à offrir en même temps les examens actuels, ce qui serait coûteux. La profession devra s'engager à élaborer tous les programmes passerelles et les communications nécessaires pour que la transition vers le nouvel examen final commun soit aussi équitable, souple et harmonieuse que possible.

Du fait que la réglementation de la profession est de compétence provinciale, il se pourrait que le moment où seront introduites les modifications législatives dans les différents ressorts territoriaux du pays ait une incidence sur ce calendrier de transition.



Pour en savoir plus, visitez notre site Web à [www.CPACanada.ca](http://www.CPACanada.ca)

